



93B4495

"C.D.L."

Société Anonyme d'Expertise Comptable
de Commissariat aux Comptes"
Au capital de 250.000 Frs
Siège social : 33 avenue Charles De Gaulle
92200 NEUILLY sur SEINE
R.C.S. NANTERRE B 392 702 023

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 1993

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE
LE 5 NOVEMBRE
A 17 HEURES

Madame et Messieurs les administrateurs de la Société C.D.L.
se sont réunis en Conseil sur convocation du Président.

Le registre de présence a été signé, lors de leur entrée en
séance, par les administrateurs présents.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique
LEDOUBLE, Président du Conseil d'Administration.

Celui-ci constate, d'après le registre de présence, que sont
présents :

- Monsieur Dominique LEDOUBLE, Président Directeur Général,
- Madame Chantal LEDOUBLE, Administrateur,
- Monsieur Pierre LIMARE, Administrateur,
- Monsieur Jacques SAINT PIERRE, Administrateur.

Tous les membres du Conseil d'Administration étant présents, le
Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- . Transfert du siège social,
- . Questions diverses.

Après avoir délibéré du projet de transfert du siège social du 33
avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY sur SEINE au 98 bis
boulevard Haussmann - 75008 PARIS, le Conseil d'Administration a
adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social
du 33 avenue Charles De Gaulle - 92200 NEUILLY sur SEINE au 98
bis boulevard Haussmann - 75008 PARIS à compter du 5 novembre
1993.

Ce transfert sera ratifié par la plus prochaine Assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

Les administrateurs donnent mandat au Président du Conseil d'Administration à l'effet de signer et déposer en leur nom la déclaration de régularité et de conformité.

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité, notamment tous dépôts où besoin sera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et un administrateur.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

UN ADMINISTRATEUR

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized initial and a long horizontal stroke.